



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 24 juin 2026, 18h30

Objet :

Désignation des représentants
à la CDAC en cas de cumul ou
d'absence de la Présidente

Date de convocation

17 juin 2026

Membres du bureau syndical

En exercice : 34

Présents : 21

Votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin à dix-huit heures trente, le comité syndical du syndicat mixte Val de Saône Dombes s'est réuni au siège du syndicat mixte dans la salle du conseil de la communauté de communes Val de Saône Centre, sous la présidence de Christine FORNES, Présidente.

Sont présents 21 membres sur 34, convoqués 17 juin 2026

- Représentants de la communauté de communes Dombes Saône Vallée :
Gabriel AUMONIER, Armand CHAUMONT, Christian COUDURIER, Thierry DELAMARE, Gaëtan FONSATTI, Christine FORNES, Fabrice PESNEL (suppléant), Jocelyn KIRCHHOFFER, Guillaume LEFEBVRE, Guy SANCHEZ, Mathieu-Pierre SCHAAB, Alexandre TARDY, Dominique VAGINET, Bastien VERDIER
- Représentants de la communauté de communes Val de Saône Centre :
Gaël AUCLAIR, Nathalie BISIGNANO, Thierry JUILLARD, Richard LABALME, Mathieu ROLLET, Elise AUCLAIR (suppléante), Pierre VOUILLON

Pouvoirs :

- Yves DUMOULIN à Gabriel AUMONIER
- Anne TURREL à Richard LABALME

Suppléants présents sans voix délibérative : Patrice GUIGUE, Steve AGARD et Caroline PIREAU

Excusés/ absents :

- Représentants de la communauté de communes Dombes Saône Vallée :
Sylvie BARONNIER, Nathanaël DUFFIT MENARD, Gilles GARNIER, Patrick NABETH, Frédéric VALLOS
- Représentants de la communauté de communes Val de Saône Centre :
Carole BOUTEILLE VAN DEN BESSELAER, Romain COTTEY, Jean-Claude DESCHIZEAUX, Renaud DUMAY, Virginie GENOUILHAC, Lucien MOLINES, Christophe POULAIN, René SUAREZ

Le Président soussigné, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le :

Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le :

Secrétaire de séance : M. Gaël AUCLAIR

Dans le cadre de la réforme de l'aménagement commercial effective depuis la publication du décret n°2015-165 relatif à l'aménagement commercial, le nombre d'élus appelés à participer à la CDAC a été élargi tandis que la désignation éventuelle des représentants en cas de cumul de mandats doit répondre à de nouvelles règles :

- Tout élu de la commune d'implantation du projet (maire ou autre membre du conseil municipal) ne peut siéger dans la commission qu'à ce titre ;
- Si un des élus appelés à siéger dans la commission détient plusieurs mandats, tels que mentionnés dans l'article L.751-2 du code du commerce, il ne peut siéger qu'au titre de l'un de ses mandats. Dans ce cas, l'organe délibérant de la structure concernée désigne, en son sein et par délibération, un remplaçant pour siéger à la commission.

Elle propose de désigner plusieurs représentants, susceptibles de siéger à la CDAC en cas de cumul ou d'absence de sa part.

Trois élus se sont positionnés : Renaud DUMAY, Pierre VOUILLON et Gabriel AUMONIER.

LE COMITE SYNDICAL,

L'exposé de la Présidente entendu,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DESIGNER pour représenter le syndicat mixte à la CDAC en cas de cumul ou d'absence de la Présidente :
 - o M. Renaud DUMAY,
 - o M. Pierre VOUILLON,
 - o M. Gabriel AUMONIER.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Montceaux, le 24 juin 2026

Christine FORNES

Présidente

